



# MARDI du RNMH

17 janvier 2023

11h-12h30



Ce mardi, nous échangeons avec trois représentantes de Vitalliance. C'est un billet un peu « technique » cette fois ci !

Vitalliance, c'est quoi ? Une société de services à domicile pour personnes en situation de handicap ou personnes âgées dépendantes créée en 2003. Vitalliance forme elle-même ses auxiliaires de vie dans ses centres de formations et a acquis une bonne expertise pour certaines pathologies. Un projet de vie est mis en place en collaboration avec la personne en situation de handicap pour lui apporter une autonomie maximale.

- Accompagnement global : aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, aide technique, aide administrative, aide relationnelle et sociale

- Théoriquement les auxiliaires de vie sont disponibles 7j/7 et 24h/24, ce qui permettrait, en théorie un accompagnement au spectacle mais tout dépend du nombre d'heures octroyées par la MDPH (une fois le quota atteint, les frais sont à la charge de la personne en situation de handicap)

- Encadrement qualité hebdomadaire : suivi régulier avec le bénéficiaire, la famille, le service de tutelle, l'auxiliaire de vie mais aussi avec les différents intervenants: infirmiers, hospitalisation à domicile, assistants de service sociaux, éducateurs

- Le personnel est formé et qualifié en fonction de la pathologie des bénéficiaires (formation aux aspirations endo trachéales, scléroses en plaque, Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot, Alzheimer, Parkinson, Soins palliatifs, Myopathie, Handicap psychique, DMLA, etc...)

- Aide possible pour la constitution des dossiers de demande d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de Prestation de compensation du handicap (en collaboration avec le Conseil Départemental) et des aides des caisses de retraite.

- Choix par les bénéficiaires de l'auxiliaire de vie qui intervient

- Un minimum de 2 visites à domicile par an.

- La plateforme de recrutement Nagora permet de constituer un vivier d'auxiliaire de vie

- La mise en place d'une astreinte permet de joindre une auxiliaire de vie 7 jours/7 de 6h à 0h00

- Il est possible d'envisager d'avoir aussi un accompagnement lorsque la personne en situation de handicap part en vacances

- Ronde de nuit sur Montpellier

Les auxiliaires de vie de Vitalliance sont Conventionnées (peut varier suivant les départements)

- Prestation de compensation du handicap - Allocation personnalisée d'autonomie - Soins palliatif

-Caisse de retraite

en place lors du retour à domicile)

- ARDH, (aide destinée à prendre en charge une partie du coût des services mis

- Oscar (offre de services coordonnés pour l'accompagnement de ma retraite)

L'auxiliaire de vie peut effectuer les travaux suivants : garde malade, aide entretien du logement, aide aux courses, aide aux repas, aspirations indo-trachéales, aide à la toilette, aide aux transferts.

Pour Marion, cliente "VIP", Vitalliance est une très bonne agence d'aide à la personne et en général tout se passe bien à son domicile avec ses auxiliaires habituelles. Elle rencontre parfois des problèmes de remplacements surtout quand elle voyage, en déplacement pour APF-France Handicap (Marion est administratrice d'APF-France Handicap).

Les missions d'une agence comme Vitalliance sont complexes et délicates et lui demandent beaucoup de vigilance pour répondre aux besoins des personnes qui font appel à ses services.

**Important** : N'oubliez pas de vous inscrire aux Rencontres Nationales du RNMH à Mâcon les 7 et 8 avril 2023



Bien d'autres sujets ont été abordés.  
Il est impossible de tout évoquer  
dans un billet d'humeur.  
N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.

Pour vous inscrire et recevoir les codes de la  
visio #Zoom correspondante [cliquer ici](#)

**Rendez-vous le 24 janvier 2023**  
**pour la suite des aventures des Mardis**

